

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-218

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents :	62	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	6	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	7	convocation légale en date du 1 ^{er} juillet 2026, sous la
Votants :	69	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUIL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUIL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : SMDTEC - ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE ET FINANCIERE ANNUELLE 2026 ENTRE SAINT-FOUR COMMUNAUTE ET HAUTES TERRES COMMUNAUTE

RAPPORTEUR : Madame Annick MALLET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une Communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-223 en date du 16 septembre 2024 portant renouvellement de la convention de gestion en date du 30 juin 2022 ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique « Lioran-Prat de Bouc - Haute Planèze » conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien en date du 21 novembre 2024 ;

Rappelant que cette convention précise à son article 6 que chaque année, le comité de pilotage, dont la composition est fixée par la convention et rassemblant les exécutifs des deux EPCI, soumet aux assemblées délibérantes une annexe opérationnelle annuelle comprenant les objectifs et les moyens alloués au SMDTEC pour l'année en cours ;

Vu l'annexe opérationnelle et financière 2026 prévoyant le versement d'une participation à part égale entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté d'un montant de 69 000 € ;

Précisant que lors du transfert en 2022 de la gestion du domaine nordique « Lioran-Prat de Bouc - Haute Planèze » par Saint-Flour Communauté au SMDTEC, la participation annuelle n'a pas été appelée ;

Considérant en conséquence qu'une régularisation doit intervenir par un versement exceptionnel de 69 000 € ;

Précisant que Hautes Terres communauté a procédé à cette régularisation de versement sur l'exercice 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif réuni le 29 juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE l'annexe opérationnelle et financière pour l'année 2026 telle qu'annexée à la délibération ;**

✚ **AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite annexe opérationnelle et financière 2026 ;**

✚ **APPROUVE le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2026 pour un montant de 69 000 € et d'un versement exceptionnel de 69 000 € au titre de la régularisation à opérer à la suite du transfert de gestion de Saint-Flour Communauté au SMDTEC en 2022 ;**

✚ **PRÉCISE que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison 2026 le bilan de l'année écoulée ;**

Accusé de réception en préfecture
04-2024-666-SMDTEC-DE-2026-21-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

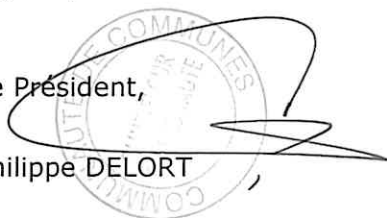
✚ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

A circular official stamp of the commune of LUTHE is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "LUTHE COMMUNES" and "Mairie". The signature is a stylized, handwritten mark in black ink.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Annexe opérationnelle et financière année 2026

CONTEXTE

Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, toutes deux compétentes en matière de gestion, entretien, valorisation du domaine nordique de Prat de Bouc ont décidé de confier au Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) la gestion et l'exploitation du « domaine nordique Lioran Prat de Bouc – Haute Planèze » à l'année.

Une convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en juin 2022 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement par avenant n°1 jusqu'au 31 octobre 2024.

Une nouvelle convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en novembre 2024 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence pour la période du 1^{er} novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2026.

Le suivi politique de cette convention est assuré par un comité de pilotage composé des membres des bureaux communautaires de chaque EPCI qui doit proposer annuellement l'adoption d'une annexe opérationnelle et financière. Cette annexe correspond à la feuille de route du SMDTEC pour l'année en cours. Elle détaille les objectifs de résultats et les moyens alloués.

Pour rappel, l'année écoulée (2025) a été marquée par la poursuite de la mise en place opérationnelle de la convention de gestion avec notamment l'organisation des services (mise à disposition de personnel des 2 EPCI et recrutement de personnels saisonniers pour assurer les missions confiées au SMDTEC dans le cadre de la convention de gestion).

OBJECTIFS 2026

Pour 2026, les principaux objectifs qui seront confiés au SMDTEC sont les suivants :

1. Améliorer et enrichir les offres et services sur le site

- a. Renforcer l'occupation de la maison du col : promotion salle hors-sac ;
- b. Améliorer l'accueil du public et des pratiquants sports nature : signalétique des lieux, équipement vélo, aire de bivouac
- c. Mettre en place un programme d'aménagement de diversification du site ;
- d. Poursuivre le développement de la marque « Prat de Bouc ».

2. Faire évoluer l'organisation pour le développement du site

- a. Maintenir les participations financières des 2 EPCI à un niveau constant (proratisé à la durée de la convention) ;
- b. Améliorer et simplifier l'organisation interne
- c. Travailler en année civile.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-218-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

MOYENS FINANCIERS 2026

Soutiens financiers pour l'année 2026 :

La participation financière annuelle de fonctionnement est fixée à	138 000 €*
<i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i>	69 000 €
<i>Hautes Terres Communauté : 50 %</i>	69 000 €

** Cette participation est établie sur la base du budget prévisionnel ci-dessus. Il est précisé que cette participation de fonctionnement est hors d'application du champ de la TVA. Elle sera appelée en une fois à chaque EPCI par le SMDTEC à la fin de l'exercice budgétaire 2026 selon les besoins réellement constatés à la clôture de l'exercice comptable 2026. Si le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement du budget du SMDTEC est constaté comme excédentaire en fin d'exercice le montant de la dotation annuelle de fonctionnement sera proratisé.*

Le montant de la participation annuelle de fonctionnement comprend le reste à charge des services suivants :

Services	Dépenses estimées	Recettes estimées	Reste à charge prévisionnel
Domaines nordiques (Prat de Bouc et Ché)	88 559 €	29 053 €	59 506 €
Maison du Col de Prat de Bouc	128 289 €	75 833 €	52 456 €
Animations hiver et été	7 482 €	1 695 €	5 787 €
Personnel à l'année et pour ouverture de la Maison du Col sur la période estivale	20 251 €		20 251 €
TOTAL			138 000 €

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour l'exercice des missions confiées au SMDTEC, les 2 EPCI mettront à disposition les moyens humains et matériels nécessaires via des conventions de mise à disposition.

Fait à

Le

En trois exemplaires originaux.

Le Président de Saint-Flour
Communauté,

Le Président de Hautes Terres
Communauté,

Le Président du SMDTEC,

Philippe DELORT

Didier ACHALME

Xavier FOURNAL

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-218-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026